



COMPTE-RENDU REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 19 FEVRIER 2018

Date de convocation du Conseil Municipal : 09.02.2018
Date d'affichage du compte-rendu : 20.02.2018
Nombre de Conseillers Municipaux en exercice : 19
Nombre de Conseillers Municipaux présents ou représentés: 19

Le dix-neuf Février deux mille dix-huit, les membres du Conseil Municipal dûment convoqués, se sont réunis au lieu ordinaire de leurs séances, sous la présidence de Monsieur Fabrice MICHELET, Maire.

ETAIENT PRESENTS: M. Fabrice **MICHELET** Maire, Mme Sylvie **MAGNAIN** Adjoint, M. Joël **PROUST** Adjoint, Mme Nicole **BETTAN** Adjoint, M. Rodolphe **FOURRE** Adjoint, M. Arthur **JONES**, M. Christian **GRIPPON**, M. Patrick **COIRAULT**, M. Pascal **TRUTEAU**, M. Stéphane **VASLIN**, Mme Séverine **BERLAND**, Mme Ginette **HAYE**, Mme Annie **GONNORD** et M. Patrick **PETIT**.

ETAIENT ABSENTS: Mme Jacqueline **LORET**, Mme Dominique **COIRIER**, Mme Sylvie **COUTEAU**, Mme Stéphanie **ROBERT** et Mme Peggy **AUGUSTIN** qui ont respectivement donné pouvoir pour voter en leur lieu et place à Mme Séverine BERLAND, M. Fabrice MICHELET, M. Arthur JONES, Mme Sylvie MAGNAIN et M. Patrick PETIT.

SECRETAIRE DE SEANCE : Mme Ginette HAYE.

Monsieur le Maire accueille les élus et se réjouit de la présence de Monsieur Haguenin nouveau correspondant du journal « Nouvelle République ».

Après adoption du compte-rendu de la séance du 15 Janvier 2018, l'assemblée délibère comme suit après avoir désigné Madame Ginette Haye secrétaire de séance :

CONVENTION DE MISE A DISPOSITION DE TERRAIN ROUTE DE SAUZE VAUSSAIS

Madame Sylvie Magnain rappelle que le terrain situé Route de Sauzé-Vaussais où était prévu l'EHPAD et racheté par la commune, était entretenu gratuitement par Monsieur Garandeaux. Suite à son départ en retraite, Monsieur Stéphane HAYE agriculteur à Chef-Boutonne propose de prendre le relais en assurant l'entretien des talus précédemment effectué par le Syndicat Mixte de Voirie de la Boutonne (ex SIVU). Il est rappelé que Monsieur Haye exploitait initialement le terrain repris pour la construction de la gendarmerie, ce qui explique qu'il soit donné suite à sa demande.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, autorise Monsieur le Maire à signer la convention de mise à disposition de ce terrain qui stipule la mise à disposition gracieuse sous réserve de l'entretien des abords (talus) et la faculté de la dénoncer avec un préavis de 3 mois.

REVITALISATION DU CENTRE BOURG

Suite à la réunion du 22 Janvier dernier organisée en mairie en présence de représentants de la Préfecture, du Conseil Départemental 79, de la Communauté de Communes Mellois en Poitou, de l'association locale des commerçants, et de plusieurs élus, il ressort que pour concrétiser le projet de revitalisation du centre bourg, suite à l'achat des 2 immeubles (Coirier et Rouché) par l'EPF, il convient pour établir un projet, de réaliser au préalable une étude d'opportunité et de potentiel commercial du centre-ville. Cette étude est annoncée comme indispensable et impérative pour envisager des financements. La représentante du Conseil Départemental et celles de la Communauté de Communes ont proposé d'assister les membres de la Commission Finances pour établir le cahier des charges correspondant aux attentes.

Madame Bettan répond à Monsieur Stéphane Vaslin pas très convaincu de la nécessité « des très nombreuses études parfois sans suite », que cela constitue par ailleurs un « capital confiance pour les financeurs ».

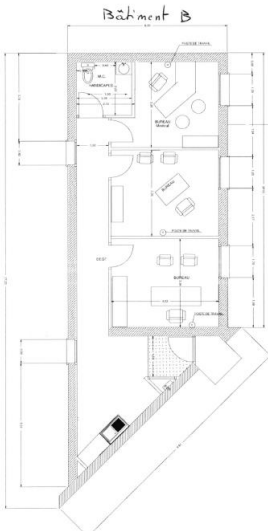
Après en avoir délibéré Le Conseil Municipal par 18 voix pour (1 abstention) valide le principe de cette étude préalable, décide du lancement de la consultation correspondante et mandate la Commission Finances pour l'avancement du dossier.

ACTUALISATION DE LA CONVENTION DE MISE A DISPOSITION DES LOCAUX DU SAST

Le Conseil Départemental 79 a indiqué que dans le cadre des réorganisations de service, la mise à disposition du bâtiment B (coté est de la Résidence Sociale), rue des Trois Versennes, n'était plus justifiée pour l'activité du Service d'Action Sociale Territoriale du secteur.

Le Conseil Municipal en prend note et à l'unanimité, autorise la signature de la convention de mise à disposition de ces locaux pour l'accueil du SAST actualisée en ce sens. Il est précisé que le loyer annuel affecté au budget annexe du Parc locatif initialement de 12 197.14 €uros sera réduit à 6 000 €.

AFFECTATION DU BATIMENT VACANT LAISSE PAR LE SAST



Monsieur le Maire indique qu'il convient d'envisager la nouvelle affectation de cet ensemble de 3 bureaux devenus vacants. La commission Patrimoine lors de sa dernière réunion (06.02.2018) a abordé ce sujet.

Il en montre des photos pour permettre à chacun de se rendre compte du contexte.

Plusieurs hypothèses ont été évoquées et sont discutées par le Conseil Municipal qui majoritairement souhaiterait que dans un 1^{er} temps, une annonce soit faite pour savoir si des professionnels à la recherche de bureaux pourraient être intéressés.

EVOLUTION DE LA REFLEXION SUR PROJET DE COMMUNE NOUVELLE

Le compte-rendu de la dernière réunion organisée le 18 Janvier 2018 avec l'ensemble des communes de l'ancien canton de Chef-Boutonne a été transmis aux élus avec la convocation pour que chacun ait une information sur l'évolution des réflexions menées ou décisions déjà prises par certains conseils municipaux, au titre du regroupement de communes en commune nouvelle.

Monsieur le Maire présente et commente les comparatifs financiers (dépenses, recettes, recettes fiscales, endettement) des communes de Chef-Boutonne, Créziers, Fontenille Saint Martin d'Entraigues, La Bataille, Loubigné et Tillou qui ont étudié ces éléments financiers à l'occasion de leurs quelques réunions.

Fontenille-Saint Martin d'Entraigues a d'ores et déjà indiqué sa volonté de ne pas donner suite, dans l'immédiat, à un éventuel regroupement.

Les autres communes, hormis Loubigné qui hésite, seraient partantes pour un regroupement dès le 01 Janvier 2019. Il est précisé qu'aucun regroupement ne peut se faire dans l'année qui précède une élection. Après les élections municipales de 2020, il est à craindre que ce dossier soit retardé du fait du délai nécessaire à la mise en place des nouvelles municipalités.

Monsieur le Maire demande à chacun de se prononcer sur la volonté ou non de se lancer pour un regroupement avec les communes annoncées et si la décision de Loubigné peut remettre en cause cette volonté.

Après avoir fait un tour de table, à l'unanimité, le Conseil Municipal se déclare favorable au principe de regroupement de Chef-Boutonne, Créziers, La Bataille, Loubigné et Tillou en commune nouvelle regrettant cependant que Fontenille Saint Martin d'Entraigues n'adhère pas maintenant et que le périmètre de l'ancien canton de Chef Boutonne n'ait pas pu être repris. La décision de Loubigné ne remettra pas en cause cette orientation.

Monsieur le Maire développe quelques points supplémentaires : implication sur l'orientation des élèves de la commune nouvelle, nécessité d'écrire d'une charte, organisation du nouvel exécutif, lissage ou pas de l'imposition des communes regroupées, création de poste de maire délégué ou pas ce qui influe sur les bureaux de vote sur le territoire, conséquence pour les agents

Pour lui, le contexte de crise que connaissent les collectivités locales est une opportunité pour remettre en cause l'organisation territoriale et ainsi mieux se structurer pour aborder le futur.

CONVENTION DE MISE A DISPOSITION DE PERSONNEL AU SMVB (SYNDICAT MIXTE DE VOIRIE DE LA BOUTONNE)

Eu égard à l'accord de principe préalablement donné par le Conseil Municipal et à la réflexion menée avec le SMVB (Syndicat Mixte de Voirie de La Boutonne), il est envisagé de concrétiser la mise à disposition d'Olivier Charenton Responsable des services techniques de la commune de Chef Boutonne, volontaire, pour répondre aux besoins du SMVB du fait de sa réorganisation.

Cette mise à disposition représentant 20% environ du temps de travail d'Olivier Charenton, à compter du 01.03.2018, prendra fin si cela ne répondait pas aux attentes et/ou si cela engendrait notamment des dysfonctionnements dans les services techniques municipaux.

Après en avoir délibéré, Monsieur le Maire est autorisé à signer la convention correspondante entre la commune et le SMVB.

ACTUALISATION DU REGIME INDEMNITAIRE DES AGENTS COMMUNAUX

Le régime indemnitaire des fonctionnaires des trois fonctions publiques est unifié pour être transformé en Régime Indemnitaire des Fonctions, Sujétions, de l'Expertise et d'Engagement Professionnel.

Les représentants du personnel et des élus se sont réunis quatre fois pour adapter le régime indemnitaire actuellement en vigueur à ces nouvelles dispositions. Monsieur le Maire indique qu'il comprenait déjà une partie variable puisqu'une indemnité de valorisation individuelle était déjà versée en fin d'année au regard du comportement et de l'activité de chaque agent.

Le nouveau régime indemnitaire vient donc se substituer à l'ancien régime (IAT, IEMP, IFTS, indemnité des régisseurs etc...). Il est composé de 2 parts :

- IFSE liée au niveau de responsabilité et d'expertise requis dans l'exercice des fonctions et à l'expérience professionnelle
- CIA versé selon l'engagement professionnel et la manière de servir de l'agent, appréciés lors de l'entretien professionnel annuel.

Il est précisé que ces nouvelles dispositions ne modifient pas beaucoup le montant de l'enveloppe annuelle initiale et les ajustements basés sur des critères précis modifient peu les attributions individuelles.

La proposition concertée de la commission élus-agents est présentée au Conseil Municipal qui l'entérine avant saisine du Comité Technique Paritaire du Centre de Gestion (pour avis), présentation aux agents et délibération du Conseil Municipal pour confirmer la mise en place du RIFSEEP pour les agents communaux.

Seule l'indemnité pour les élections (Indemnité Forfaire Complémentaire pour Elections - IFCE) versée aux agents administratifs présents pour les élections n'est pas intégrée dans le RIFSEEP. Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité, décide de la reconduire.

REFLEXION SUR LE PROGRAMME D'INVESTISSEMENTS 2018

Les élus complètent le programme d'investissement 2018 avant validation dans le cadre du budget primitif.

Un groupe de travail composé de Monsieur Le Maire, M. Proust, M. Truteau, M. Coirault et Mme Magnain, est créé pour étudier les points à revoir figurant dans le schéma communal de défense extérieure contre l'incendie (DECI). Une sélection des priorités sera faite et une consultation lancée pour solliciter ensuite une aide au titre de la DETR (Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux) 2018.

RENOVATION DU CHATEAU 2^{ème} TRANCHE ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION DU CLUB DES MECENES

Suite à la présentation du dossier de rénovation du Château (2^{ème} tranche) devant le Club des Mécènes du Patrimoine des Deux-Sèvres et du lancement de la souscription publique, ce Club a octroyé une aide de 7 000 € à la commune. **Monsieur le Maire est autorisé à signer la convention de partenariat correspondante.**

Une nouvelle publication sera faite prochainement, pour susciter les participations individuelles dans le cadre de la souscription qui a été lancée pour ces travaux.

L'ordre du jour étant épuisé, les adjoints et Monsieur le Maire donnent diverses informations avant de laisser la parole aux élus qui souhaitent s'exprimer :

Madame Sylvie Magnain adjoint chargée de l'Animation de la ville et de la Communication annonce

- ✓ L'arrivée à Chef-Boutonne de l'association Espoir Nature se définissant ainsi : « *Esperance nature est une association à but non lucratif qui a pour vocation d'éveiller le public à l'importance de la nature sur notre qualité de vie. Nous souhaitons intervenir de manière pédagogique et ludique pour enseigner comment respecter notre environnement* »
- ✓ l'ouverture de la pêche dans l'étang de Javarzay ce week end.
- ✓ une réunion de la commission « Animation de la ville » le 1^{er} mars.
- ✓ La distribution du journal Couleur à la Une le 1^{er} week end de mars dans lequel sera annexée une information sur la mission et l'activité de l'Association Intermédiaire du Pays Mellois.

Madame Nicole Bettan adjoint chargée des affaires sociales

- ✓ indique qu'une action « Séniors et alors » est en cours de préparation en partenariat avec le Clic dans le bar « Bar'oc » de Chef-Boutonne
- ✓ informe les élus d'actions organisées en partenariat également avec le CLIC, pour favoriser le maintien des personnes âgées à domicile, en adoptant leur lieu de vie afin qu'elles gagnent en autonomie.

Monsieur Joël Proust adjoint chargé des Travaux-Voirie et de la Valorisation du patrimoine

- ✓ Dresse la liste des travaux effectués en régie (par les agents communaux) en ce début d'année :
 - ⇒ Démolition, à l'intérieur du logement 19 rue Maurice Gadioux pour permettre aux entreprises mandatées d'effectuer les travaux de rénovation.
 - ⇒ Réfection des murs de soutènement des Rue Pierre Blanchard et Rue de Chandant.
 - ⇒ Isolation et rénovation des WC intérieurs du château de Javarzay.
 - ⇒ Remplacement des chauffe-eau dans les logements communaux (fin du programme).
 - ⇒ Préparation des 24 cadres qui seront remis à l'entreprise Delaire au titre des travaux d'effacement de réseaux du quartier de la Plaine et abords.
 - ⇒ Réalisation de 20 tréteaux pour compenser les non retours.
 - ⇒ Peinture des portillons des logements du lotissement de la Gare.
 - ⇒ Réfection du bureau du responsable, salle de convivialité et des WC aux Services Techniques.
 - ⇒ Déconstruction à poursuivre, du mur d'enceinte de la mairie afin de reconstruire à l'identique y compris la pose de grilles conformes au modèle d'origine (Déclaration Préalable acceptée).
 - ⇒ Monsieur Gripon ajoute que la barrière du Chemin des Meuniers a été modifiée comme convenu.

Monsieur Patrick Petit délégué titulaire de la commune a participé à l'installation de cette nouvelle agence départementale « ID79 » qui prend la forme d'un établissement public administratif en vue d'apporter aux collectivités qui le désirent (communes, intercommunalités et syndicats) une ingénierie reposant sur la mobilisation des compétences des services départementaux et des partenaires du Département. Cette assistance sera une bonne aide à la décision pour les élus.

Monsieur le Maire évoque ensuite diverses informations ou sujets d'actualité parmi lesquels :

- La prochaine rencontre avec les habitants est programmée le 10.03.2018.
- La cérémonie de citoyenneté pour la remise de leur carte électorale aux jeunes inscrits sur la liste électorale de Chef-Boutonne, aura lieu le 10.03.2018.
- Madame LERAY adjoint administratif Principal 2^{ème} classe travaillant à la Préfecture des Deux-Sèvres est recrutée à compter du 01.03.2018, par voie de détachement sur le poste de Marie Biraud, intégrée au service Urbanisme de la Communauté de Communes.
- L'inauguration de la mairie rénovée devrait avoir lieu en mai (attente de la confirmation de la disponibilité des financeurs contactés pour le choix de la date).

La séance est close à 23h00.

Ainsi délibéré, le 19 Février 2018, en Mairie de Chef Boutonne.

Le Maire, Fabrice MICHELET